

Le recensement de la population sur la commune de Montlaur se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023



Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Qui sont les agents recenseurs sur la commune ?

Nous vous présentons les 3 agents recenseurs recrutés par la mairie :



M. Alain DRUX



M. Jean-Luc AMARD



M. Morgan MILLON